

Le 19 décembre 2014

[Traduction]

Fracturation hydraulique

M. Fitch : Nous avons procédé à un premier examen des modifications législatives que les Libéraux proposent afin de faire adopter le projet de loi visant l'interdiction des activités liées au gaz naturel. Quiconque s'attendait à des détails à cet égard a dû être très déçu puisque peu de détails ont été fournis, ce qu'ont vivement condamné les compagnies du Nouveau-Brunswick, qui font appel à des gens au Nouveau-Brunswick qui travaillent dans l'industrie. Des groupes de l'industrie ne cessent de répéter qu'il s'agit d'une occasion gâchée, d'une occasion manquée.

Il est regrettable que les parlementaires du côté du gouvernement prennent la parole aujourd'hui pour lire leurs déclarations qui précisent qu'ils appuient les emplois et l'économie, même si ce qu'ils font avec cette interdiction détruit des emplois et l'économie dans la province. L'approche diversifiée que nous avons avant les élections comprenait un certain nombre d'éléments dont le premier ministre a parlé, comme le pipeline ouest-est et la mine Sisson, mais, sous le gouvernement actuel, cette approche est un peu moins diversifiée.

La question concerne les règlements mentionnés dans le projet de loi. Ces règlements ont-ils été rédigés et seront-ils affichés sur le site Web?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je vais devoir répéter ce que j'ai dit hier. Évidemment, nous avons été très clairs et nous avons donné beaucoup d'information lors de notre point de presse, hier. Je pensais que le chef de l'opposition avait, lui aussi, reçu cette information.

[Traduction]

Nous avons fourni aux médias un document d'information et nous pensions que le chef de l'opposition l'avait reçu. Le document explique en détail ce qui a été annoncé hier au sujet du moratoire sur la fracturation hydraulique. Il est regrettable que, aujourd'hui, pendant les déclarations de députés, les gens de l'opposition aient continué à utiliser le mot « interdiction ». Voilà qui est dommage. Si nous pouvions au moins disposer des mêmes renseignements que ceux qui figurent dans les documents d'information fournis, nous pourrions alors amorcer un débat de fond, ce que nous ferions avec plaisir.

Nous espérons que le chef de l'opposition reconnaîtra qu'il s'agit d'un moratoire. Nous l'avons indiqué très clairement à maintes reprises hier, et je suppose que je devrai le répéter plusieurs fois aujourd'hui. J'espère que nous serons en mesure d'en discuter comme il se doit. Pour



répondre à la question du chef de l'opposition, nous mettons l'accent sur les emplois, et ce, de façon responsable.

M. Fitch : Je pourrais attirer l'attention du premier ministre sur le dictionnaire *Webster's*, qui définit le verbe « prohiber » comme étant l'action de proscrire émanant d'une autorité. Le gouvernement a le pouvoir de proscrire, au moyen de règlements, les activités de l'industrie du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. Le premier synonyme qui apparaît sous la définition est le mot « interdire ».

Encore une fois, le premier ministre renvoie à un document rédigé par son agent de communications et affirme que, si le document l'indique, il doit s'agir d'un moratoire, et non d'une interdiction. Je conviens qu'il faut passer à autre chose. Le premier ministre dira sans doute que je le harcèle encore aujourd'hui, mais, qu'il s'agisse d'une interdiction ou pas, le fait est que le gouvernement a le pouvoir, en vertu des règlements, d'interdire les activités dans la province. Le premier ministre affichera-t-il les règlements sur le site Web? Ont-ils été rédigés et seront-ils affichés sur le site Web?

L'hon. M. Gallant : Comme nous le faisons depuis le début dans ce dossier, nous veillerons à être très transparents au sujet de nos intentions. À mon avis, c'est ainsi que nous agissons.

J'aimerais que le chef de l'opposition reconnaisse qu'il ne s'agit pas d'une interdiction. S'il lit le document d'information qu'il prétend avoir reçu — je lui fais confiance à ce sujet —, nous avons été très clairs à cet égard. Il s'agit de la deuxième question que nous avons énoncée dans le document d'information :

Est-ce que le moratoire résultera en une interdiction totale?

Non, le moratoire est un arrêt et une interdiction temporaires de tous les types de fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.

J'espère vraiment que nous pourrons mener un débat qui s'appuiera sur des faits, car nous avons une approche diversifiée pour créer des emplois et faire croître l'économie, laquelle repose sur le Conseil de l'emploi, Opportunités Nouveau-Brunswick, la réduction de l'impôt applicable à la petite entreprise, le Fonds d'emploi pour les jeunes, l'investissement stratégique dans nos infrastructures, la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée, l'élaboration de stratégies en matière de tourisme et d'immigration et le renforcement de la participation des femmes. Voilà les mesures qui nous permettront de faire croître l'économie.

M. Fitch : Encore une fois, je trouve l'approche un peu moins diversifiée aujourd'hui qu'elle ne l'était hier du fait de l'interdiction que le gouvernement actuel a imposée en ce qui a trait à la prospection et à la mise en valeur du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas parce que le premier ministre déclare ou décrète quelque chose que c'est la vérité absolue. De la même façon, les parlementaires du côté du gouvernement ont pris la parole pour dire qu'ils



mettaient l'accent sur les emplois et l'économie tout en félicitant le gouvernement de détruire une industrie ; leurs actions ne cadrent pas avec leurs paroles.

Je pose les questions suivantes : Qu'est-ce qu'un permis social? Quelle est la définition de « permis social »? Le terme n'apparaît même pas dans le projet de loi qui a été déposé hier. Les règlements interdisant les activités visées au Nouveau-Brunswick seront-ils affichés aux fins de rétroaction et comprendront-ils une définition de « permis social »?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit hier, il est malheureux de voir que l'opposition use comme stratégie de se répéter encore et encore en espérant que les gens finiront par croire que ce qu'elle dit est la vérité.

[Traduction]

Malheureusement, l'opposition utilise la vieille tactique politique qui consiste à répéter des propos à maintes reprises jusqu'à ce que les gens finissent par croire que c'est la vérité. Je corrigerai les propos des parlementaires chaque fois qu'ils utiliseront le mot « interdiction ». Il ne s'agit pas d'une interdiction. Le tout est écrit noir sur blanc. Il s'agit d'un moratoire. Nous définissons en quoi consiste le moratoire. J'espère vraiment que les gens d'en face ne continueront pas à faire de la rhétorique politique pendant que nous essaierons de débattre de cet important sujet.

Encore une fois, je dois faire l'observation suivante au chef de l'opposition, qui dit que les gens de l'opposition remettent en question notre approche diversifiée. Le chef de l'opposition appuie-t-il le Conseil de l'emploi? Les gens de l'opposition n'appuient pas Opportunités NB. Ils n'appuient pas la réduction de l'impôt applicable à la petite entreprise. Appuient-ils le Fonds d'emploi pour les jeunes? Ils n'appuient pas les investissements que nous réalisons dans les infrastructures. Appuient-ils nos initiatives visant une main-d'oeuvre qualifiée? Appuient-ils notre approche diversifiée pour faire croître l'économie? Je pose ces questions au chef de l'opposition.

M. Fitch : Le tout était très clair lorsque nous avons quitté le pouvoir. Nous avons le ministère du Développement économique et Investir NB, lesquels créaient des emplois au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre ne fait que tout réaménager, tout réorganiser, tout faire passer dans le camp des Libéraux et faire en sorte d'effacer toute trace des Conservateurs. D'ailleurs, ce qui a vraiment motivé la création d'Opportunités NB, ce n'est pas la création d'emplois, c'est le côté politiquement vindicatif dont le premier ministre fait preuve en cherchant à atteindre le directeur général d'Investir NB.

Selon le deuxième critère que le premier ministre a présenté dans ses documents d'hier, il faut « des renseignements clairs et crédibles ». Des renseignements clairs et crédibles. Je lui ai demandé de définir « permis social » et de dire si le terme se retrouverait dans la



réglementation. Le premier ministre se contredit déjà. Il ne veut pas aborder la définition de « permis social », puis il dit qu'il veut des renseignements clairs et concis. Le premier ministre peut-il être clair et concis et nous donner une définition?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Nous accueillons favorablement l'idée d'utiliser toute la période des questions pour apporter des précisions aux affirmations des gens de l'opposition et du chef de l'opposition.

Encore une fois, le chef de l'opposition parle du fait que, sous le gouvernement précédent, Investir NB et Développement économique ont réussi à créer des emplois. Nous ne voyons certainement pas les choses ainsi. Le statu quo ne fonctionne pas pour nous.

D'abord, je fais valoir que, dans ses propos, le chef de l'opposition établit encore une fois une distinction entre, d'une part, la création d'emplois grâce à un mécanisme comme Investir NB et, d'autre part, le fait d'enregistrer effectivement un gain net d'emplois dans le contexte de l'économie globale de la province. C'est une distinction qu'il fait semblant de ne pas comprendre maintenant qu'il fait partie de l'opposition.

Toutefois, revenons aussi au noeud de la question. Nous n'accepterons pas le statu quo. Le statu quo a fait du dernier gouvernement le premier en 40 ans à ne pas enregistrer de gain net d'emplois pendant son mandat ; le statu quo est donc inacceptable pour nous. Nous nous consacrerons surtout à faire croître l'économie, à créer des emplois et à donner aux gens du Nouveau-Brunswick l'occasion de travailler ici, dans notre province.

M. Fitch : La question est essentiellement celle-ci : Si le premier ministre veut vraiment que les gens travaillent dans la province, pourquoi met-il fin aux activités d'une industrie qui créerait des possibilités additionnelles au Nouveau-Brunswick et qui favoriserait l'approche diversifiée nécessaire pour créer des emplois et stimuler l'économie dans la province?

J'ai demandé la définition de « permis social » parce que le premier ministre a dit qu'il fallait que cette condition soit satisfaite pour qu'il lève son interdiction ou moratoire. La question est la suivante : Veut-il vraiment que le moratoire, ou l'interdiction, soit levé ou s'est-il mis dans l'impossibilité de définir « permis social », de sorte qu'il ne peut pas satisfaire à la condition et que l'interdiction ne sera jamais levée? Le premier ministre, qui s'en prend à l'industrie en question depuis trois ans, veut-il vraiment un avenir où les emplois et l'économie progresseront dans cette industrie?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Au cours des derniers mois et des dernières semaines, ainsi qu'avant, pendant et après la campagne électorale, nous avons très clairement indiqué que la création d'emplois et la croissance de l'économie étaient nos priorités.



Nous avons aussi très clairement indiqué que nous voulons que la création d'emplois et la croissance économique soient faites de façon durable et que nous voulons développer l'économie de façon responsable. Pour ce qui est de créer de l'emploi, nous allons toujours vouloir toute l'information possible afin de prendre une décision informée.

Bien des provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et la Nouvelle-Écosse, ainsi que, tout dernièrement, l'État de New York, ont vu la création de mouvements afin d'interdire la fracturation hydraulique parce qu'il n'y a pas assez d'information sur le sujet. Pour ce qui est des risques pour notre eau, notre environnement et notre santé, il y a trop de facteurs inconnus. Notre priorité en tant que gouvernement est de choisir une approche qui nous permettra de faire croître l'économie de façon durable.

[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, les paroles du premier ministre ne cadrent pas avec ses actions. Il n'a pas défini ce qu'est le permis social et il n'a pas fixé de délai pour recueillir la quantité de renseignements qu'il obtiendra du public ou de quiconque les lui fournira. Lorsque le premier ministre siégeait dans l'opposition, il s'est appuyé sur deux ou trois rapports, lesquels indiquent qu'il faut aller de l'avant afin de répondre aux questions qu'on se pose au sujet de l'industrie visée. Le premier ministre parle de créer des emplois au Nouveau-Brunswick ; pourtant, il ne permettra pas à une industrie, qui pourrait permettre la création de milliers d'emplois et une importante augmentation du PIB, de mener ses activités. Encore une fois, ses actions ne cadrent pas avec ses propos.

Si le fait que les gens d'en face lisent des documents pendant les déclarations de députés prouve que le premier ministre est en faveur des emplois et de l'économie, pourquoi ce dernier ne propose-t-il pas de règlements, ne définit-il pas ce qu'est le « permis social », ne fixe-t-il pas de délai pour les — quels étaient les termes utilisés? — « exercices approfondis de consultations et d'engagement »... Pourquoi ne fixez-vous pas de délai à cet égard?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition essaie de donner l'impression que tout ce que nous faisons, c'est parler de créer des emplois et de faire croître l'économie.

[Traduction]

Nous dirigeons en montrant l'exemple par nos actions en matière de création d'emplois et de croissance économique. C'est exactement pourquoi nous avons créé le Conseil de l'emploi. Nous avons justement créé Opportunités Nouveau-Brunswick, de concert avec le ministre du Développement économique, pour que l'organisme se concentre enfin sur la clientèle, soit les gens qui investissent et qui veulent créer des emplois dans la province. Nous avons réduit l'impôt applicable aux petites entreprises afin qu'elles soient traitées équitablement. Avez-vous créé le Fonds d'emploi pour les jeunes pour aider nos jeunes à acquérir les compétences dont



ils ont besoin afin de rester travailler ici et pour soutenir les petites entreprises comme les entreprises de toutes tailles dans la province?

Nous appuyons le projet d'Oléoduc Énergie Est. Nous appuyons la mine Sisson. Nous appuyons la conversion du terminal de GNL, et c'est la raison pour laquelle je suis allé à Houston discuter de la question, ce que n'a pas fait le dernier gouvernement. De plus, je me suis rendu à Calgary pour faire avancer l'oléoduc Énergie Est.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je continuerai d'agir ainsi pour que nous puissions poursuivre la création d'emplois dans la province.

M. Stewart : Imaginons pendant un instant que le gouvernement souhaite effectivement aller de l'avant en ce qui concerne le gaz naturel. Examinons la condition relative aux Premières Nations. Le premier ministre a dit qu'il fallait établir un processus pour respecter notre obligation de consulter les Premières Nations. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons fermement que, en tant que gouvernement, nous nous sommes acquittés d'une telle obligation en déployant des efforts exceptionnels à cet effet.

Toutefois, les Premières Nations ont indiqué très clairement qu'elles ne considéreraient pas l'obligation de consulter comme étant satisfaite tant que des ententes de partage des revenus du pétrole et du gaz ne seraient pas conclues et qu'il n'y aurait pas de plans économiques explicites précisant le nombre d'emplois qui seraient attribués aux membres des Premières Nations pour certains projets. Cela en dépit du fait que des programmes de prospection nécessitant la fracturation hydraulique pour déterminer le potentiel économique de projets particuliers n'étaient pas terminés.

Ma question s'adresse au premier ministre. La définition de l'obligation de consulter établie par les Premières Nations sera-t-elle incluse dans le processus qu'il exige pour satisfaire aux conditions?

L'hon. M. Gallant : La question du député du côté de l'opposition nous montre seulement que les gens de l'opposition n'ont pas réussi à s'entendre avec les Premières Nations. Il est très important de tenir des consultations adéquates, ce que nous avons constaté dans l'ensemble du pays, avec toutes les communautés, dont bien sûr les Premières Nations. En raison des décisions de la Cour suprême du Canada, il est d'autant plus important que la Couronne s'acquitte toujours de son obligation de consulter et, s'il y a lieu, de prendre des mesures d'accommodation afin de veiller à ce que les droits des Premières Nations soient toujours pris en compte si des projets de mise en valeur des ressources naturelles, des projets énergétiques ou même tout autre projet venaient les restreindre. L'obligation de consulter est maintenant



ancrée dans nos institutions démocratiques, conformément aux décisions de la Cour suprême du Canada...

Notre gouvernement est très au fait de l'obligation de consulter et en est bien conscient en ce qui concerne tous les projets, dont la mine Sisson et l'oléoduc Énergie Est, que nous voulons voir progresser. Voilà les gestes que nous poserons, avec l'appui du ministre responsable des Affaires autochtones, pour faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les Premières Nations, bénéficient des efforts que nous déployons en matière de création d'emplois.

M. Stewart : Il est très clair que le premier ministre n'est pas en mesure aujourd'hui de répondre aux questions. La relation que j'entretiens avec les membres des Premières Nations de la province est peut-être plus étroite que la sienne, et j'en sais beaucoup plus sur l'inaction dont font preuve les parlementaires de l'autre côté. À cet égard, le premier ministre commence à peine la lecture du livre, alors que tout le monde en est au dernier chapitre. L'obligation de consulter est bien comprise.

Le premier ministre a dit à maintes reprises que les Premières Nations n'avaient pas de droit de veto sur les projets en question ; or, pendant les consultations que le gouvernement précédent a tenues auprès des Premières Nations, il s'agissait bien d'un veto jusqu'à la mise en oeuvre d'ententes de partage des recettes, de quotas d'emplois et de diverses autres ententes. De toute évidence, la tâche est impossible si la prospection requise pour déterminer la taille et la portée d'une industrie potentielle n'est pas autorisée, comme c'est le cas maintenant en raison de l'interdiction du gouvernement visant la mise en valeur du gaz naturel.

Je sais que les gens d'en face rient. Le premier ministre peut-il expliquer comment la condition relative aux Premières Nations peut être satisfaite si les mesures nécessaires pour respecter l'obligation de consulter sont effectivement visées par une interdiction?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Il est difficile de savoir où commencer parce qu'il y a plusieurs éléments malheureux dans les propos du député.

[Traduction]

D'abord, je ne pense vraiment pas que le fait de livrer un combat à l'Assemblée législative pour essayer de déterminer qui en sait plus sur un sujet donné serve bien les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick. Je ne pense pas que les observations formulées par le député du côté de l'opposition soient très utiles ni constructives. Si le député pense qu'il en sait beaucoup sur l'obligation de consulter et que sa relation avec les Premières Nations est meilleure que la mienne, je le laisse tirer cette conclusion.



Cela dit, notre gouvernement est bien conscient de l'obligation de consulter. Nous sommes bien conscients de la nécessité d'améliorer les relations avec les Premières Nations de la province, non seulement parce que c'est la bonne chose à faire, mais aussi parce que nous devons le faire, conformément aux décisions de la Cour suprême du Canada, afin de veiller à nous acquitter de l'obligation de consulter et à prendre des mesures d'accommodation.

Le député du côté de l'opposition a raison. J'ai bel et bien dit cela. C'est un fait. Aucun droit de veto n'est accordé aux Premières Nations en ce qui concerne les projets en question. Je reconnais que le député du côté de l'opposition a raison à cet égard.

M. Stewart : Je viens de démontrer que les conditions du premier ministre n'en sont pas. Il s'agit d'obstacles. Il s'agit d'exigences qui n'en finissent plus et que le premier ministre continuera de modifier pour que l'industrie du gaz naturel ne se développe jamais au Nouveau-Brunswick. Il est clair que le premier ministre prend une voie qui précipite le Nouveau-Brunswick plus profondément dans un gouffre de sorte à pouvoir affirmer qu'il a respecté un engagement électoral, engagement que de nombreuses régions de la province n'approuvent manifestement pas.

Encore une fois, je demande au premier ministre de préciser comment il compte satisfaire aux exigences que les Premières Nations ont clairement posées en échange de leur participation au secteur pétrolier et gazier. Comment le premier ministre peut-il conclure des ententes de partage des recettes avec les Premières Nations sans même avoir connaissance de tous les avantages?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je vais citer de nouveau le document que nous avons publié et distribué hier :

Est-ce que le moratoire résultera en une interdiction totale?

Non, le moratoire est un arrêt et une interdiction temporaires de tous les types de fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

J'espère que le député du côté de l'opposition comprend maintenant qu'il ne s'agit pas d'une interdiction. Je me rends compte que les parlementaires du côté de l'opposition, en raison du temps qu'ils ont passé au pouvoir, ne peuvent pas comprendre comment nous réussissons à respecter les engagements de notre programme électoral. Le groupe de parlementaires en question, lorsqu'il était au pouvoir, n'a respecté aucun des engagements de son programme électoral.



Nous avons respecté nos engagements. Nous réduisons l'impôt applicable à la petite entreprise. Nous avons formé le plus petit Cabinet qui soit. Nous avons le Conseil de l'emploi, Opportunités NB et le Fonds d'emploi pour les jeunes. Nous réexaminons le régime d'assurance-médicaments et le plan d'aménagement forestier. Nous prenons des mesures en ce qui a trait au droit des femmes de choisir, à la coopération régionale et à la restructuration d'Énergie NB, qui se poursuit. Nous faisons la promotion du projet d'Oléoduc Énergie Est, de la conversion du terminal de GNL, de la mission commerciale en Alberta et des possibilités économiques et culturelles qu'offrent le Sénégal. Nous effectuons une analyse comparative entre les sexes et nous augmentons le salaire minimum pour les personnes les plus vulnérables de notre province. Nous respectons les engagements de notre programme électoral.

Pauvreté

M. Coon : Je pose ma question à la ministre du Développement social et ministre des Communautés saines et inclusives. À ce temps-ci de l'année, beaucoup d'excellentes collectes de fonds se déroulent dans la province, comme la campagne de la CBC Feed a Family à Fredericton, pour appuyer les banques alimentaires afin que tout le monde ait un repas de Noël. Nous savons que le recours aux banques alimentaires est à la hausse et nous savons aussi que les familles et les personnes qui vivent dans la pauvreté ont besoin d'aide tous les jours, pas seulement le jour de Noël.

Voici ma question pour la ministre : Quelles sont ses priorités personnelles pour l'année qui vient afin d'aider à réduire la pauvreté des familles et des personnes dans la province?

L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais remercier le chef du tiers parti pour l'excellente question. Notre gouvernement est fermement résolu à lutter contre la pauvreté. Nous considérons la pauvreté comme un problème au Nouveau-Brunswick, à l'instar de bien d'autres provinces canadiennes. Notre gouvernement est fermement résolu à faire face à ce problème de différentes façons, entre autres, par le respect des priorités absolues de notre gouvernement : créer des emplois, stimuler l'économie, assainir nos finances et aider les familles vulnérables. Voilà qui contribuera grandement à lutter contre la pauvreté.

Je suis aussi très déterminée à travailler en étroite collaboration avec le ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale pour faire progresser la mise en oeuvre de notre plan de réduction de la pauvreté. En fait, je participe au plan depuis le début. J'ai contribué à son élaboration. Je suis très, très déterminée à aider les familles vulnérables. Merci.

Plan de réduction de la pauvreté

M. Coon : Depuis 1989, la pauvreté infantile augmente dans la province. Il y a 11 000 enfants qui vivent dans la pauvreté. Parallèlement, l'économie a connu, au prorata de la population, une croissance de 40 %. Bien qu'un grand nombre d'emplois aient été créés, la création



d'emplois et la croissance économique ne suffisent pas à régler la question de la pauvreté. C'est clairement ce qui s'en dégage.

Voici ma question : Quelles mesures la ministre prendra-t-elle pour améliorer et renforcer le plan de réduction de la pauvreté afin d'aider précisément les familles et les personnes vivant dans la pauvreté?

L'hon. M^{me} Rogers : Bien sûr, il appartient à tous d'éliminer la pauvreté. La responsabilité incombe à tout le monde dans la collectivité, à tous les ministères et paliers gouvernementaux ainsi qu'aux particuliers. Le ministère du Développement social et le ministère des Communautés saines et inclusives jouent un rôle important à cet égard, car les gens en situation de pauvreté souffrent plus que d'un manque de revenu. Les gens qui vivent dans la pauvreté constatent que leurs besoins fondamentaux sont moins satisfaits. Ils ne peuvent pas participer pleinement à la société et se retrouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité lorsqu'ils bénéficient de mesures de protection.

Pour répondre à toutes ces préoccupations, nous devons nous doter de mécanismes qui aident les familles et les personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick. Le ministère du Développement social est tout à fait déterminé à fournir des prestations d'aide au revenu comme supplément, à fournir des logements abordables, à aider les personnes âgées...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Coon : L'élimination de la portion provinciale de l'impôt sur le revenu pourrait vraiment aider les travailleurs à faible revenu, notamment les personnes qui doivent essentiellement survivre avec plus ou moins le salaire minimum et que l'on considère comme tels. Voici ma question pour la ministre du Développement social : Exhortera-t-elle le ministre des Finances à prendre en note ma recommandation, soit de réduire la portion provinciale de l'impôt sur le revenu pour les travailleurs à faible revenu?

L'hon. M^{me} Rogers : C'est avec grand plaisir que j'appuie nos récentes initiatives visant la hausse du salaire minimum. Nous savons tous que, malgré le fait qu'elles touchent le salaire minimum, beaucoup de personnes vivent encore dans la pauvreté. En fait, les gens qui travaillent 40 heures par semaine au salaire minimum — ce qui est rare, car il ne s'agit normalement que de 30 heures par semaine — se situent tout de même sous le seuil de faible revenu. Je discuterai des nombreuses possibilités que nous pouvons envisager, notamment de discuter de la question avec le ministre des Finances pour que nous puissions nous doter d'un régime fiscal juste et équitable qui aide nos personnes vulnérables au Nouveau-Brunswick.

Avortement

M. Higgs : Je dois dire que j'ai été un peu surpris par votre demande de réexamen de la motion qui avait été rejetée hier. Cela dit, j'aimerais revoir certaines des décisions que nous prenons à la Chambre.



Hier, nous avons assurément compris que nos convictions personnelles n'étaient pas respectées et qu'elles n'étaient pas jugées dignes d'être exprimées. Nous constatons aussi que le fait que nous ne voulons pas parler de la question en raison de son caractère délicat donne aussi lieu à un certain débat. Nous ne voulons pas que nos convictions personnelles soient prises en compte. S'il nous est permis d'exprimer notre opinion personnelle, nous pensons qu'il s'agit là d'une manigance politique. Nous estimons ne pas pouvoir tenir de vote libre sur des questions si délicates parce que nous ne sommes pas prêts à accomplir la volonté de la majorité des personnes qui sont en faveur de la vie et de celles qui croient en d'autres options.

Y a-t-il un droit de mettre fin à la vie? Dans bien des cas, il faut admettre que, dans tous les autres aspects de la société, un tel droit n'existe pas. Est-ce commode? Eh bien, nous semblons effectivement portés à le penser.

Ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des décisions que son gouvernement a prises hier...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Boudreau : Je remercie le député d'en face. Je sais qu'il n'a pas eu l'occasion de terminer sa question, mais j'en devine l'objet. Nous en avons débattu hier à l'Assemblée législative. Notre parti a mené une campagne à ce sujet avant les dernières élections. Nous avons dit que nous cernerions les obstacles en ce qui a trait aux droits génésiques. Personne ne devrait s'étonner que nous ayons tenu notre engagement, comme tant d'autres que nous avons pris pendant la dernière campagne et que nous avons honorés au cours des 10 premières semaines environ de notre mandat. Nous avons pris cet engagement et nous avons l'intention de le tenir. Nous voulons faire en sorte d'éliminer les obstacles en matière de droits génésiques et, ce faisant, nous voulons aussi veiller à ce que des mesures de soutien adéquates soient prises pour que les femmes aient accès aux soins et à...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : Si le ministre de la Santé a compris le fond de ma question, laquelle visait essentiellement à obtenir une estimation du nombre d'avortements qui seraient financés par l'argent des contribuables en raison de... J'ai deux questions. Voilà la première. J'aimerais obtenir une réponse, mais, à vrai dire, nous nous attendions à n'obtenir aucune véritable réponse.

La deuxième partie de la question, à laquelle j'invite de nouveau le ministre à répondre, était centrée sur l'aide apportée aux jeunes mères. Même si cela n'est peut-être pas commode, il semblerait que les intérêts à la fois de ceux qui sont en faveur de la vie et de ceux qui sont pour la liberté de choisir pourraient être mieux servis par une aide permettant aux jeunes mères de mener à terme leur grossesse.



Si l'avortement doit être traité comme toute autre intervention médicale, il incombe au médecin, et non à la patiente, d'en évaluer la nécessité. Hier, le ministre de la Santé a déclaré que les professionnels de la santé n'étaient pas qualifiés pour prendre une telle décision. Pourtant, c'est ce qu'on appelle la santé génésique. Puisque nous disons que les professionnels de la santé sont les mieux placés pour donner des conseils, je ne peux que supposer que, s'ils ne sont pas qualifiés à cet égard, le ministre mettra en doute d'autres décisions qu'ils prennent, étant donné qu'il se considère comme étant plus qualifié en la matière. Les médecins devront-ils...

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Boudreau : Je veux rappeler au député d'en face... Il tente de faire croire qu'il s'agit d'un nouvel acte médical dans la province. Je pense qu'il est important de rappeler à tous les parlementaires et à la population que les droits génésiques et les avortements sont... L'intervention se pratique depuis des décennies dans nos hôpitaux à dotation publique. Toutefois, elle se heurte à des obstacles supplémentaires quand il en est question, ce qui n'est pas le cas d'autres actes médicaux. L'engagement que nous avons pris pendant la dernière campagne visait à cerner les obstacles et à les éliminer de façon à traiter l'avortement comme n'importe quelle autre intervention. Il ne s'agit pas d'un nouveau service ni d'un nouvel acte financé par l'Assurance-maladie. À mon avis, il est très important que cela soit compris par tous les gens qui suivent le présent débat.

M. Higgs : J'ai une simple question à poser : L'avortement au troisième trimestre est-il maintenant légal dans la province?

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, il n'y a rien de nouveau. Le fait nouveau concernant ce débat et cet enjeu, c'est que nous avons éliminé des obstacles. Nous avons notamment éliminé l'obligation d'obtenir l'avis de deux médecins qui recommandent l'intervention. Nous avons aussi éliminé l'exigence selon laquelle seul un spécialiste pouvait réaliser l'intervention. Il s'agit de respecter le droit de choisir des femmes. Voilà ce dont il est question. Les obstacles ont été cernés et éliminés, et nous devons veiller à ce que le service soit fourni de façon responsable. C'est pourquoi nous voulons seulement autoriser le service en milieu hospitalier.

Nous avons demandé aux RRS d'améliorer l'accès au service et d'en assurer la prestation de façon sécuritaire. Nous avons aussi demandé aux RRS de communiquer avec les différents professionnels de la santé pour que les femmes puissent recevoir des avis objectifs et des conseils sur le sujet.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Madame la députée de Saint John Lancaster, c'est la dernière question.

M^{me} Shephard : Nous avons passé un peu de temps hier à discuter d'une motion, laquelle demandait au gouvernement de présenter les modifications qu'il propose d'apporter aux



services d'avortement dans notre province. Il est clair que le gouvernement voulait détourner l'attention de l'objet de notre motion. Le gouvernement n'a pas publié le règlement 30 jours avant sa mise en oeuvre, comme l'exigeait notre gouvernement précédent ; j'aimerais donc demander au premier ministre de nous fournir aujourd'hui un exemplaire du nouveau règlement défini.

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, je remercie la députée d'en face de la question. Son préambule donne à penser qu'aucune occasion de débattre de la question ne s'est présentée. Je rappellerais à la députée d'en face que notre premier ministre, quand il était chef de l'opposition, a proposée d'en débattre. Le parti qui siège maintenant du côté de l'opposition a refusé. Les gens d'en face n'ont pas voulu en parler pendant la campagne, malgré les engagements que nous avons pris à cet égard.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Boudreau : Comme je l'ai souligné hier, nous avons eu à la Chambre, en date d'hier, huit périodes de questions. Les gens de l'opposition ont eu amplement le temps d'exprimer leur point de vue et de poser des questions au gouvernement. Ils ont décidé de ne pas le faire. En revanche, ils ont choisi, pendant deux pleines périodes de questions, de poser sans cesse la même question au sujet de la fracturation hydraulique qui, encore une fois, était un autre engagement que nous avons tenu. De ce côté-ci de l'Assemblée, nous respectons nos engagements. Je sais que les gens d'en face n'ont pas l'habitude d'agir ainsi, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous respecterons nos engagements.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

